

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 7 novembre 2023, a adopté le règlement suivant :

1404-2023 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 4 771 515 \$ POUR DES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE D'ASPHALTE POUR UNE PARTIE DES VOIES DE CIRCULATION SUIVANTES : 2^E RUE, DE L'ACHIGAN SUD, DU CAP, DES PINS, DU ROC ET DE LA CÔTE SAINT-ANDRÉ

La Municipalité a reçu le 4 décembre 2023, l'approbation du règlement 1404-2023 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, excluant le « 1^{er} considérant que ».

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site Web de la Municipalité : [Règlement d'emprunt numéro 1404-2023](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 20 décembre 2023.



France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe